

Aide à domicile : priorité à l'embauche

L'État lance demain la deuxième phase de son plan de développement de service à la personne. Avec l'espoir de créer de l'emploi.

Quatre ans après le plan Borloo, le gouvernement passe la seconde : il lance demain la deuxième phase de développement des services à la personne, destinée à en simplifier l'accès et à intensifier les créations de postes, dans un secteur qui, face à la crise, pourrait offrir un gisement d'emplois. Un secteur

Deux millions de salariés en 2008 dans le secteur

qui compte une vingtaine de métiers, de la garde d'enfants à l'aide aux personnes âgées en passant par le jardinage. Il employait déjà fin 2008 plus de deux millions de personnes, avec 103 000 créations en 2006, 130 000 en 2007, et 110 000 prévues pour 2008.

En réponse à une demande croissante d'aides à domicile, liée à la hausse de l'espérance de vie et du travail des femmes, le premier plan de Jean-Louis Borloo avait notamment mis en place des exonérations sociales pour les employeurs, et créé le Cesu, chèque emploi service universel. Un moyen de paiement financé par les entreprises pour permettre aux salariés de s'offrir ces services. Le Cesu a permis au secteur de passer d'une croissance de 5 % en moyenne par an, à 12 % en 2006 et 2007, et 10 % en 2008, mais « surtout permis de rendre visibles ces métiers » qui étaient jusqu'alors du travail au noir, juge Bruno Arbouet, de l'Agence nationale des services à la personne.



IFS, 18 décembre 2006. Lucile, une jeune aide ménagère, fait le ménage dans le salon de Jean, 80 ans, qui la paiera avec un Chèque emploi service universel. Deux ans plus tard, les services à la personne tentent de franchir un nouveau cap. Photo AFP.

Une des priorités du « plan 2 » sera d'améliorer « la professionnalisation » des salariés, en « renforçant la formation et le nombre d'heures travaillées », pour rendre le secteur plus attractif, souligne Laurent Wauquiez,

secrétaire d'État à l'emploi. Le gouvernement devrait ainsi s'inspirer d'un récent rapport suggérant de créer des modules de formation pour chaque métier.

Autre objectif du plan : permettre au

plus grand nombre d'accéder à ces services, par un assouplissement des outils existants et une avance au crédit d'impôt.

Cette mesure, souhaitée par M. Sarkozy, permettrait à ceux souhaitant

employer des salariés de ne pas attendre un an avant d'être remboursées de 50 % des dépenses engagées.

Des conditions de travail encore précaires et trop peu attractives

Les services à la personne pâtissent encore de conditions de travail peu attractives, avec de faibles salaires, une majorité de temps partiel et de multiples déplacements, même si des progrès ont été faits. Pour Francine Dercourt, de Force Ouvrière, les salariées, souvent « isolées ne connaissent pas leurs droits et sont démunies face à leur employeur ». À l'instar de Nathalie, assistante maternelle dans le Pas-de-Calais, sans ressources ni

indemnités de licenciement depuis que ses employeurs lui ont retiré leur enfant après un conflit. « Nous ne sommes pas protégés », regrette cette nounou. Payées au smic, la plupart sont à temps partiel, avec des contrats courts et de nombreux déplacements d'un employeur à l'autre. Elles travaillent en moyenne 18 heures par semaine, selon l'Agence nationale des services à la personne.

Assistante maternelle et femme de

ménage de 48 ans, Anne a, elle, six employeurs sur Saint-Etienne, et travaille de 25 à 30 heures par semaine, six jours sur sept, pour environ 900 € net. « Mais on déborde facilement de nos horaires, sans heures supplémentaires », souligne-t-elle.

Le prix de l'autonomie ?

Pourtant, elle explique avoir choisi ce métier, après plusieurs licenciements dans l'informatique. À l'inverse, Ingrid,

35 ans, a « pris ça faute de mieux » après un Bac + 5 en psychologie. « On est souvenue sur la route et physiquement le métier est dur », raconte-t-elle.

Avec plusieurs employeurs, difficile aussi de suivre une formation, de poser ses vacances ou d'accéder à la médecine du travail. Quant à la retraite, faute d'avoir assez travaillé, beaucoup se retrouvent avec « des pensions de 4 à 500 € par mois », précise FO.

Cette image est « ringarde », conteste cependant Marie-Béatrice Levaux, présidente de la Fédération des particuliers-employeurs de France, qui défend « le dernier espace d'emploi ouvert pour les personnes rejetées par le secteur économique. Nos salariées ont une réelle autonomie pour négocier leurs horaires, choisir leurs employeurs, organiser leur activité. La plupart de nos 3500 salariées sont des mamans qui veulent un temps partiel ».